

I. Préambule

Notre système de santé a connu ces dernières années une profonde mutation. Portée par le Ministre chargé de la santé depuis 2019, une feuille de route nationale du numérique en santé donne le cap de la transformation engagée, fixe les engagements de la puissance publique et associe l'ensemble des acteurs de l'écosystème dans ce projet collectif.

La nouvelle version de la feuille de route a été mise à jour en mai 2023 pour "Mettre le numérique au service de la santé". Le Ministère chargé de la santé, à travers la Délégation au Numérique en Santé (DNS), renouvelle son engagement dans la co-construction de la politique de e-santé française avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Les entreprises du numérique, qui développent des outils et services numériques pour les professionnels de la santé, du secteur médico-social et social ainsi que pour les patients et les usagers, sont des partenaires essentiels et incontournables de cette politique de e-santé française.

Une première charte signée en 2021 avait pour objectif de définir les principes partagés avec les industriels du secteur, ainsi que les engagements respectifs des pouvoirs publics, d'une part, et des industriels, d'autre part. Cette nouvelle charte vise à renouveler cet engagement mutuel, après le déploiement des référentiels et services socles au terme de la vague 1 du Ségur numérique, au profit du développement des usages sur le terrain au service des soignants et des patients.

II. Principes partagés

Après avoir posé les fondations du numérique en santé en France, l'enjeu est maintenant d'en déployer l'usage dans le quotidien des soignants et de patients. Les premiers résultats obtenus collectivement démontrent notre capacité à porter des transformations d'ampleur au cœur de notre système de santé.

Pour continuer à faire avancer la e-santé française et son rayonnement en Europe, il est indispensable de maintenir un climat de confiance mutuelle, de concertation et de co-construction des étapes à franchir dans le cadre de la feuille de route du numérique en santé. Les valeurs éthiques et humanistes qui animent l'ensemble de nos travaux restent le ciment de la communauté des acteurs engagés pour la e-santé. Le soutien des entreprises du numérique en santé qui portent ces engagements reste essentiel pour favoriser l'émergence de champions de la e-santé sur le marché français et européen, ainsi que la consolidation d'acteurs industriels sur les marchés intérieurs et extérieurs.

La feuille de route du numérique en santé accueille et soutient toutes les initiatives publiques et privées, à condition de respecter les valeurs et les cadres réglementaires et techniques définis par la puissance publique en tant que garant de l'intérêt général. C'est le concept d'Etat-plateforme. Il définit les règles élémentaires de construction, fabrique les clés de voute, et invite chacun à apporter sa pierre à l'édifice, au service d'une œuvre construite collectivement.

III - Engagements des pouvoirs publics

- 1) Poursuivre la consultation des entreprises du numérique en santé pour l'élaboration des orientations stratégiques de la feuille de route du numérique en santé et les faire participer à la gouvernance, à chaque étape, via la participation de leurs fédérations représentatives aux instances de gouvernance pilotées par la DNS ;
- 2) Continuer de concerter les entreprises du numérique en santé lors de l'élaboration des référentiels et services socles, à chaque évolution, dans le respect des standards internationaux ;
- 3) Permettre aux entreprises du numérique en santé d'accéder à une assistance et à des expertises, techniques et juridiques, lors des phases de conception et de déploiement des services permettant la généralisation des usages ;
- 4) Partager avec les entreprises du numérique en santé les retours terrain remontés par les acteurs de santé concernant la qualité perçue des logiciels déployés et l'intégration des services socles nationaux nécessaires à la sécurité et à l'interopérabilité de leurs usages ;
- 5) Accompagner les entreprises du numérique en santé qui souhaitent figurer au catalogue de services de Mon espace santé parmi les solutions de confiance, à destination des patients, recommandées par la puissance publique ;
- 6) Mettre à disposition des signataires un logo réutilisable sur l'ensemble de leurs supports de communication « Engagé pour la e-santé » ;
- 7) Mettre à disposition un outil gratuit permettant l'évaluation écologique de leur service numérique en santé ;
- 8) Construire dans le cadre de la mise en œuvre du règlement relatif à l'espace européen des données de santé (EEDS)DS les bases nécessaires à l'émergence d'un marché européen du numérique en santé ;
- 9) Mettre en œuvre les conditions nécessaires à la formation initiale de l'ensemble des professionnels de santé aux enjeux du numérique et aux référentiels et services régaliens.
- 10) Encourager une politique d'investissement en soutien des entreprises du numérique en santé respectueux des orientations et du plan d'action de la feuille de route du numérique en santé.

IV - Engagements des entreprises du numérique en santé des secteurs sanitaire, médico-social et social

- 1) Poursuivre le développement des systèmes d'information, services et outils numériques conformes aux référentiels socles (éthique, sécurité, interopérabilité) et services socles (DMP, Messagerie sécurisée, e-prescription, ...);
- 2) Participer aux expérimentations et aux concertations organisées par les pouvoirs publics ;
- 3) Partager de façon sincère et transparente la charge associée et les délais de mise en conformité aux exigences des référentiels de sécurité, d'interopérabilité et d'éthique rendus opposables par la puissance publique ;
- 4) Œuvrer à l'accélération du partage fluide et sécurisé des données de santé avec le patient et au sein de l'équipe de soin notamment dans le cadre du Ségur numérique ;
- 5) Candidater au référencement au catalogue de Mon espace santé des outils et services utiles à la prise en charge, à la prévention, au suivi social et médico-social conformes à la doctrine du numérique en santé ;
- 6) Améliorer en continu la résilience de leurs solutions aux risques cyber ;
- 7) Accompagner les professionnels de santé clients dans le respect des principes d'éthique, de sécurité et de protection des données personnelles ;
- 8) Communiquer sur les actions entreprises en application de la charte et utiliser le logo « Engagé pour la e-santé » sur les supports de communication ;
- 9) Participer activement à la mise en œuvre du règlement relatif à l'espace européen des données de santé (EEDS) et au rayonnement de la e-santé française à l'étranger ;
- 10) Participer au Conseil du numérique en santé pour porter la voix des entreprises du numérique en santé dans la gouvernance ouverte de la e-santé française.

V - Signataires de la Charte et suivi

En signant la présente Charte, les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des engagements. Le nom des personnes morales signataires de la Charte sera publié sur le site internet de l'Agence du Numérique en Santé (ANS). La Délégation au Numérique en Santé se réserve le droit de réaliser toute communication publique au sujet de la charte et de ses signataires. Sur convocation de la Délégation au Numérique en Santé, une réunion de revue de la Charte pourra se tenir afin d'évaluer, compléter, amender le contenu de la Charte si nécessaire, ou d'étendre son champ à d'autres catégories de professionnels.